

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 05 avril 2024		

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, V. BERGES RAGOCHÉ, M. TIRCAZES, S. BAUDY, F. FERNANDES, S. DAUBE, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

Procurations : F. GOMMY procuration à A. POUBLAN, S. PIZEL procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES.

N°2024/25

T. BEUGNIES a été élu secrétaire de séance

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CIAS

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale suite à la démission de Mme DRAESCHER Nuala, le 12 mars 2024,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal :

DESIGNE après vote :

Mme HIALE GUILHAMOU Céline.

CHARGE le Maire de transmettre cette délibération au président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Votants : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire,

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE

